



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Conseil interprofessionnel pour la formation
Groupe pour l'encouragement à la qualification et à l'insertion professionnelle

Secrétariat CIF
Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue
Rue Prévost-Martin 6
1205 Genève

Genève, le 25 février 2020

Rapport d'activité législature 2018-2023
1^{ère} année
(1^{er} décembre 2018 – 30 novembre 2019)

I. Bases légales de la commission

- Loi sur les commissions officielles (LCO, A 2 20), du 18 septembre 2009;
- Règlement sur les commissions officielles (RCO, A 2 20.01), du 10 mars 2010;
- Articles 86 A à 86 D du règlement d'application de la loi sur la formation professionnelle (LFP C 2 05.01) du 17 mars 2008.

II. Compétences légales de la commission

Le groupe EQIP est rattaché au Conseil interprofessionnel pour la formation.

Les attributions du groupe sont les suivantes :

- Développer les réseaux et les synergies entre les institutions cantonales et communales;
- Identifier et diffuser les bonnes pratiques en matière de prise en charge et d'insertion professionnelle;
- Identifier les freins éventuels à la collaboration interinstitutionnelle et proposer des solutions;
- Développer, diffuser et mettre à jour l'information sur les prestations disponibles pour l'ensemble des professionnels concernés;
- Identifier les lacunes de couverture de l'offre sur la base d'un système d'information ad hoc et proposer des mesures aux instances compétentes;
- Publier annuellement un rapport sur la qualification des jeunes en rupture en y intégrant les données statistiques.

III. Activités de la commission

Le groupe a tenu trois séances: le 28 mars, 20 juin et 21 novembre 2019.

Lors de ses séances, les membres ont notamment examiné les sujets suivants :

- suivi des nouvelles Priorités 2019 du CIF, notamment les actions et mesures relatives à la priorité 5 visant à renforcer la qualification et l'insertion professionnelle des jeunes en rupture de formation;
- mise en œuvre de la norme constitutionnelle cantonale introduisant la formation obligatoire jusqu'à 18 ans, premières observations, évolutions et suite du déploiement;
- développement d'une cartographie partagée des institutions de prise en charge des jeunes en rupture de formation visant à une meilleure connaissance de ces dispositifs et attribution d'un mandat à la HEG;
- avancement des groupes de travail concertation EQUIP FO18 et collaboration avec les milieux professionnels dans le cadre de FO18,
- contenu de la deuxième version des Indicateurs du décrochage scolaire portant sur l'année d'observation 2017-2018 et évolutions.

L'Observatoire du décrochage scolaire, collectif de travail et d'échange composé de représentants du Service de la recherche en éducation (SRED), de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), de la Direction générale du secondaire II (DGESII) et du CIF a poursuivi ses travaux en vue de la deuxième édition des indicateurs du décrochage de la formation à Genève. Elaborés par le SRED, les six indicateurs permettent d'appréhender le phénomène du décrochage depuis l'interruption jusqu'au retour en formation des jeunes. Ils sont disponibles en ligne sur la page de l'observatoire du décrochage scolaire et mis à jour chaque année.

<https://www.ge.ch/dossier/analyser-education/observatoire-du-decrochage-scolaire>

Le groupe de concertation EQUIP FO18, espace de dialogue et de concertation entre les dispositifs de prise en charge des jeunes en rupture de formation, le DIP et CAP Formations, s'est réuni à 11 reprises pendant la période susmentionnée. Conformément à son mandat, le groupe a poursuivi ses travaux autour des principaux éléments suivants :

- finalisation du cadre de collaboration entre les dispositifs de prise en charge des jeunes, le DIP et CAP Formations, prévue pour la rentrée 2020;
- mise en œuvre de la phase pilote permettant d'élaborer et d'éprouver le cadre de collaboration avec les douze structures participantes;

- accompagnement de l'évaluation de la phase pilote réalisée par le laboratoire Accrochage scolaire et Alliances éducatives (LASALE) de la Haute Ecole Pédagogique Vaud et analyses des remontées du groupe terrain;
- élaboration du référentiel-qualité de la formation pré-qualifiante et des modalités de sa mise en application.

IV. Secrétariat de la commission

L'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) assure le bon fonctionnement de la commission et conduit les études et projets de celle-ci.

V. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCO)

Frs 20'665.00

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCO)

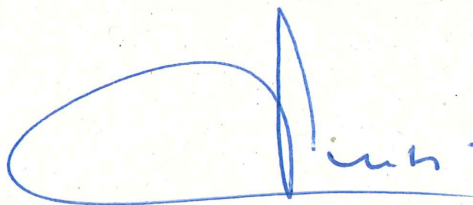
Néant.

C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCO)

Néant.

D. Remboursement de frais (art. 28 RCO)

Néant.



Frank Sobczak
Président du groupe